

Le Président

DECISION

N°D-23/598 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 16 mai 2023 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Madame Anaïs HUMEZ, Directrice du mécénat, reçoit délégation de signature pour certifier, au nom du Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et pour le périmètre de sa direction, les services faits dont le montant unitaire n'excède pas 30 000 euros hors taxes.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly – Jacques Chirac et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Art. 4. – La présente décision prend effet à compter du 4 décembre 2023.

A Paris, le 11 DEC. 2023

Emmanuel KASARHÉROU

★musée du **quai Branly - Jacques Chirac**

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 70 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr